

Projet AMC2

Dossier de Demande d'Autorisation de Modification de l'INB 178

Pièce 8 - Etude d'impact

Annexe 4.5 : Analyse de la compatibilité des installations aux documents d'objectifs des sites Natura 2000





DIFFUSION LIMITEE

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

NOTE TECHNIQUE

PROJET AMC2

DOSSIER RÈGLEMENTAIRE

PIÈCE 8 : ÉTUDE D'IMPACT - ANNEXE 4.5 :

ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 (DOCOB)

Rév.	Rédaction	Vérification	Approbation
B	O. DE GREGORIO	R. FRUGIER	C. COMTE



DIFFUSION LIMITEE

OP

Type Doc.	Activité	Cat.MT	N° Ordre	Révision
NT	102001	00	0025	B

REF

CLIENT

TRICASTIN-19-001027	1.0
---------------------	-----

~~REF~~

Page : 2 / 29

HISTORIQUE DES REVISIONS

Rév.	Signataire et repérages des paragraphes modifiés
A	<p>Période de validation : (08/2019)</p> <p>Rédacteur : M. LOPEZ Vérificateur : L. LESCOUL Approbateur : C. COMTE</p>
B	<p>Période de validation : (10/2019)</p> <p>Rédacteur : O. DE GREGORIO Vérificateur : R. FRUGIER Approbateur : C. COMTE</p> <p>Intégration des commentaires MOA, suite à la fiche d'observation de document, réf. FOD-32007-19-0006 version 1.0</p>

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

RESUME

Ce document présente l'analyse de la compatibilité du projet AMC2 avec les documents d'objectifs des sites Natura 2000 (DOCOB) présents dans un rayon de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin.

Les zones Natura 2000 les plus proches dans un rayon de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin sont les suivantes :

- SIC1 « Le Rhône Aval », zone étendue englobant notamment la zone Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentour » ;
- ZPS2 « Marais de l'île Vieille et alentour », qui se superpose à la partie nord de la zone Natura 2000 « Le Rhône-Aval » ;
- SIC « Basse Ardèche Urgonienne » ;
- SIC « Sables du Tricastin » ;
- SIC « Milieux Alluviaux du Rhône Aval ».

L'analyse détaillée de la compatibilité du projet AMC2 avec les différents DOCOB est présentée dans le paragraphe 2 « Analyse de la compatibilité du projet aux DOCOB des sites Natura 2000 ».

¹ Sites d'Intérêt Communautaires (SIC).

² Zone de Protection Spéciale (ZPS).



DIFFUSION LIMITEE

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

Page : 4 / 29

SOMMAIRE

1	GLOSSAIRE	6
2	ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AUX DOCOB DES SITES NATURA 2000	7
2.1	DOCOB DE LA ZONE « RHONE AVAL ».....	11
2.2	DOCOB DE LA ZONE « MARAIS DE L'ILE VIEILLE ET ALENTOUR »	15
2.3	DOCOB DE LA ZONE « BASSE ARDECHE URGONNIENNE »	20
2.4	DOCOB DE LA ZONE « SABLES DU TRICASTIN ».....	23
2.5	DOCOB DE LA ZONE « MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL »	26



DIFFUSION LIMITEE

OP

Type Doc.	Activité	Cat.MT	N° Ordre	Révision
NT	102001	00	0025	B

REF

CLIENT

TRICASTIN-19-001027 1.0

~~REF~~

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des 4 zones Natura 2000 SIC dans le périmètre élargi de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin (Carte réalisée à l'aide du logiciel QGIS)..... 8

Figure 2 : Localisation de la zone Natura 2000 ZPS dans le périmètre élargi de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin (Carte réalisée à l'aide du logiciel QGIS)..... 9

1 GLOSSAIRE

AMC	Atelier de Maintenance des Conteneurs
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DOCOB	Document d'Objectif
DOUG	Document Unique de Gestion
ENS	Espace Naturel Sensible
ERE	Evaluation des Risques Environnementaux liés aux rejets chimiques
INBS	Installation Nucléaire de Base secrète
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
RNR	Réserve Naturelle Régionale
RSE	Réseau de Surveillance de l'Environnement
SIC	Site d'Importance Communautaire
ZNIEFF	Zone Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

2 ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AUX DOCOB DES SITES NATURA 2000

L'installation AMC2 est située au sein de la plateforme Orano Tricastin, en dehors des zones d'intérêt écologique (Natura 2000, ZNIEFF...) recensées aux alentours (voir le chapitre 3 « Etat actuel de l'environnement »).

Les zones Natura 2000 les plus proches dans un rayon de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin sont les suivantes :

- SIC³ « Le Rhône Aval », zone étendue englobant notamment la zone Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentour » ;
- ZPS⁴ « Marais de l'île Vieille et alentour », qui se superpose à la partie nord de la zone Natura 2000 « Le Rhône-Aval » ;
- SIC « Basse Ardèche Urganienne » ;
- SIC « Sables du Tricastin » ;
- SIC « Milieux Alluviaux du Rhône Aval ».

Elles sont localisées sur les figures ci-après.

³ Sites d'Intérêt Communautaires (SIC).

⁴ Zone de Protection Spéciale (ZPS).

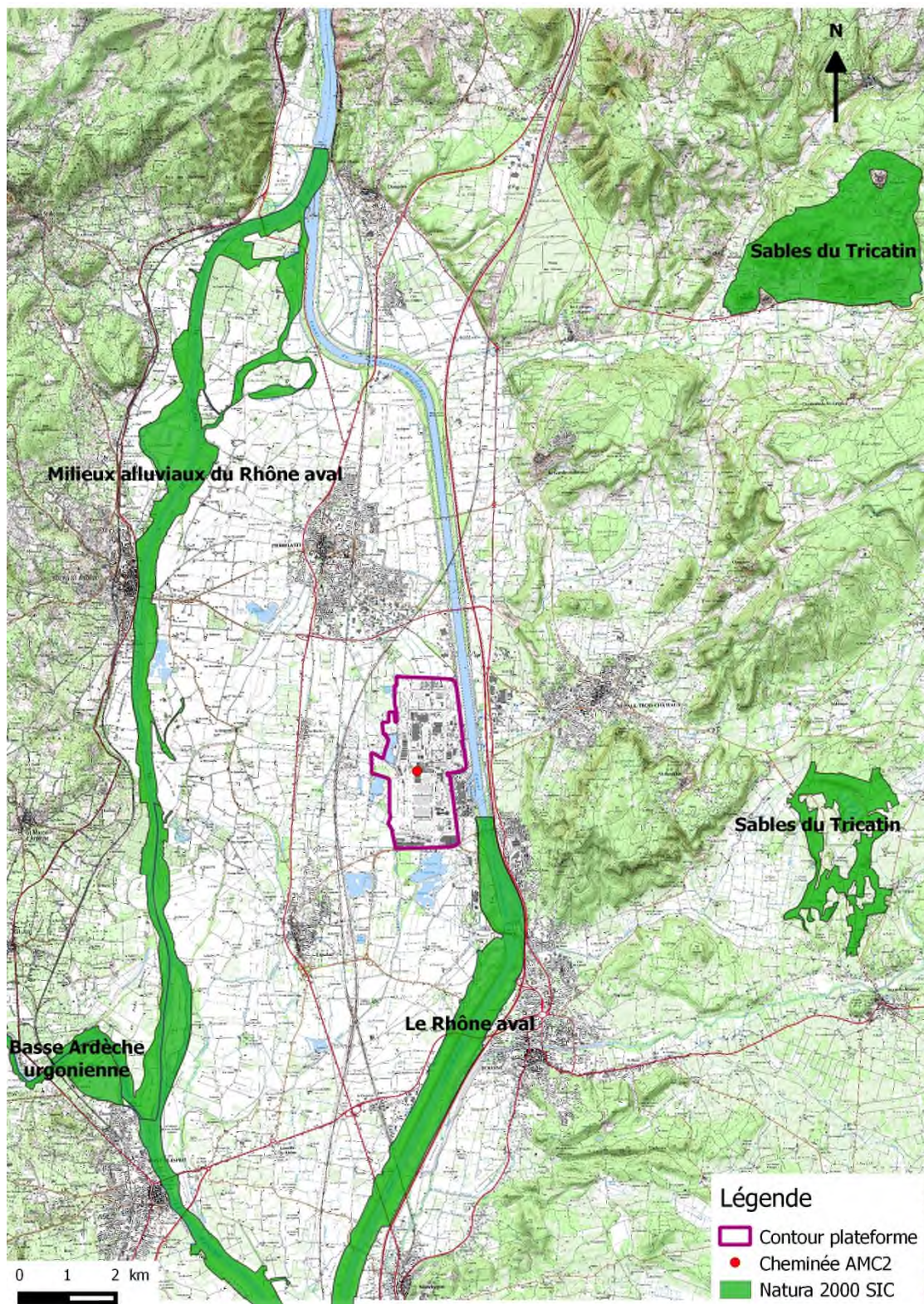


Figure 1 : Localisation des 4 zones Natura 2000 SIC dans le périmètre élargi de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin (Carte réalisée à l'aide du logiciel QGIS)

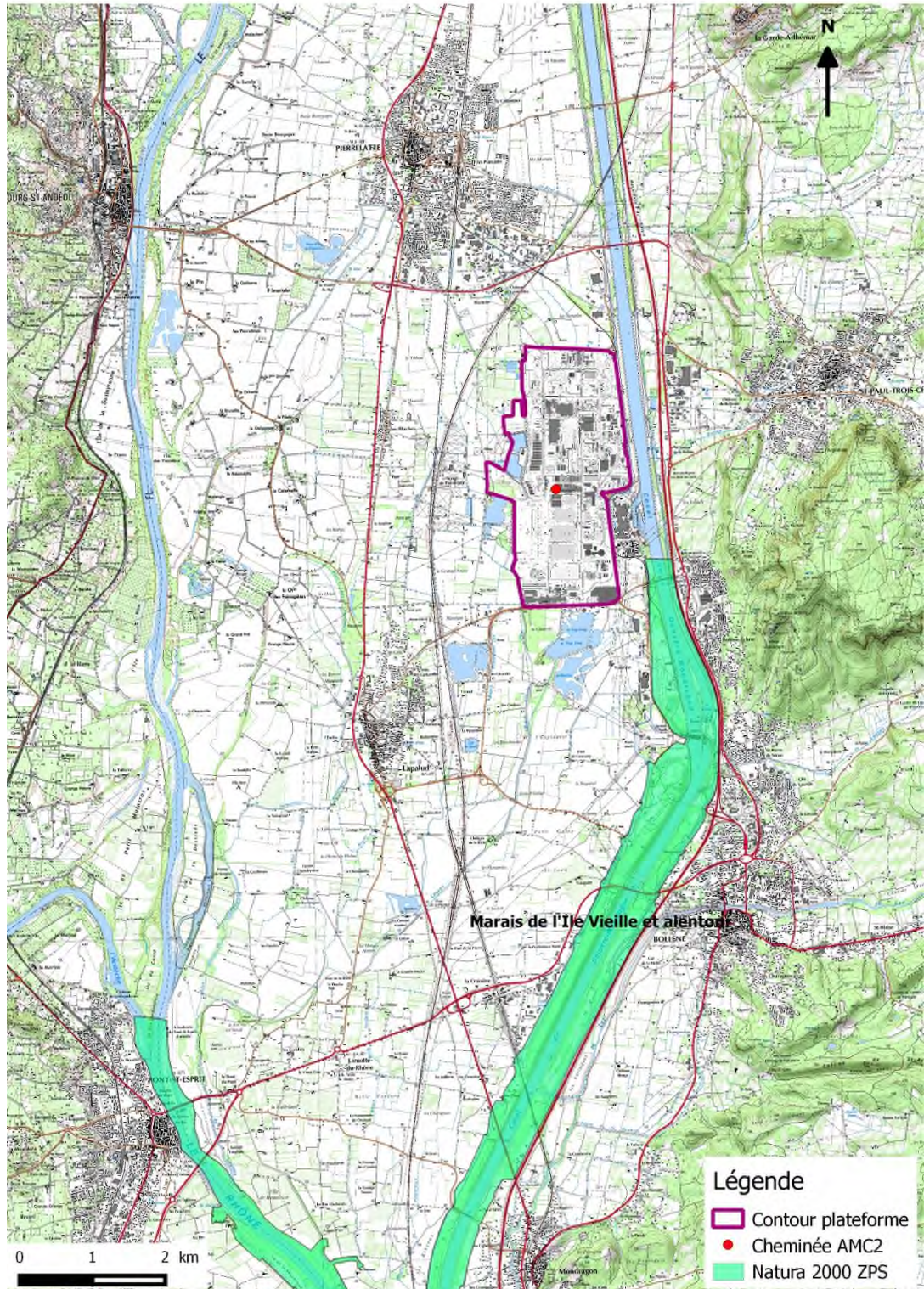


Figure 2 : Localisation de la zone Natura 2000 ZPS dans le périmètre élargi de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin (Carte réalisée à l'aide du logiciel QGIS)

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

Ces zones Natura 2000 possèdent toutes un Document d'Objectifs (DOCOB), correspondant à un plan de gestion des zones Natura 2000 et présentant les enjeux et les objectifs de chacune d'entre elles.

La compatibilité du projet AMC2 avec les DOCOB existants dans un rayon de 10 km autour de la plateforme Orano Tricastin s'appuie sur l'étude d'impact du projet AMC2 et notamment :

- le chapitre 4 « Analyse des incidences notables du projet sur la santé et l'environnement » ;
- l'annexe 4.4 « Évaluation des risques environnementaux liés à la toxicité chimique des rejets du projet AMC2 (ERE) ».

Il convient de rappeler que seuls le SIC « Le Rhône Aval » et la ZPS « Marais de l'Île Vieille et alentour » sont concernés par :

- les rejets atmosphériques de l'atelier AMC2 : ce sont en effet les seules zones situées à proximité de la plateforme Orano Tricastin, sous les vents dominants ;
- les rejets liquides associés au traitement, par l'INB 138, des effluents de l'atelier AMC2 : l'exutoire final est le canal de Donzère-Mondragon, dont une partie est intégrée dans les deux zones Natura 2000 citées.

L'analyse détaillée de la compatibilité du projet AMC2 avec les différents DOCOB est présentée dans les paragraphes suivants.

2.1 DOCOB DE LA ZONE « RHONE AVAL »

Analyse de compatibilité vis-à-vis des objectifs de conservation du patrimoine naturel d'un site Natura 2000	
Site concerné :	Rhône aval
DOCOB :	Document d'objectifs Natura 2000 – FR 9301590 « Rhône Aval » - Tome 2
Type :	SIC
Date de validation du DOCOB :	2014
Distance par rapport au projet :	0,3 km

Objectifs de conservation et de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Objectifs transversaux	
<p>Aller vers une amélioration de la dynamique fluviale et de rétablissement du régime naturel d'inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer et améliorer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, îlons) ainsi que les zones humides ; Limiter l'augmentation des prélèvements d'eau afin de ne pas impacter le débit et de ne pas accentuer la remontée du coin salé ; Limiter les pertes de la biodiversité créées par de nouveaux aménagements non adaptés (rectification, endiguement, artificialisation des berges...) ; Améliorer ou recréer une dynamique de transport sédimentaire ; Diminuer lorsque possible la chenalisation du cours et limiter ainsi la perte de la biodiversité ainsi que le risque de la remontée du coin salé. 	<p>Emprise du projet hors zone Natura 2000</p> <p>Prélèvement d'eau industrielle dans le canal de Donzère-Mondragon et le contre-canal rive droite, réglementé pour la plateforme Orano Tricastin par l'arrêté du 16/04/08 modifié⁵. Le prélèvement d'eau industrielle nécessaire au projet est de l'ordre de 0,002 % du prélèvement annuel de la plateforme Orano Tricastin (voir chapitre 4 de l'étude d'impact). Les installations de prélèvements d'eau du site sont dotées de dispositifs de mesure permettant de comptabiliser les volumes prélevés.</p> <p>Utilisation des systèmes de prélèvement dans le milieu naturel déjà existants (pas de création de nouveaux aménagements).</p> <p>Dans le cadre du projet AMC2, aucun aménagement des berges n'est prévu car le projet se situe au sein de la plateforme industrielle Orano Tricastin.</p>

⁵ Arrêté du 19 mars 2010 modifiant l'arrêté du 16 avril 2008 autorisant la société AREVA NC à poursuivre les prélèvements d'eau et rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation de l'installation nucléaire de base secrète (INBS) de Pierrelatte.

Objectifs de conservation et de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
<p>Rétablir la fonction de corridor du fleuve et de sa ripisylve et favoriser les « réservoirs de biodiversité » et les ensembles fonctionnels à forte naturalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer et améliorer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, îlons) ainsi que les zones humides ; • Maintenir, améliorer ou reconstituer la continuité des boisements et assurer le vieillissement des peuplements forestiers ; • Permettre le franchissement des obstacles aux poissons migrateurs et aux mammifères semi-aquatiques le long de tout le linéaire rhodanien ; • Améliorer la connexion avec les affluents, déterminante afin de garantir l'accès aux frayères et aux sites d'alimentation des jeunes poissons, très importante pour la circulation, la conservation et la ré-colonisation des mammifères semi-aquatiques ; • Conserver et favoriser le développement des habitats liés à la dynamique fluviale naturelle (bancs de galets, bancs de limons, mégaphorbiaies, herbiers...); • Protéger des secteurs avec un rôle de réservoir biologique, au travers des projets intégrés de conservation afin de préserver, voir améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive « Habitats » et de la Directive « Oiseaux ». 	<p>Non concerné directement (Emprise du projet hors zone Natura 2000)</p> <p>Le projet est implanté au sein de la plateforme Orano Tricastin : il ne concerne pas de zone humide, de canaux ou de zone boisée</p> <p>Les rejets liés au traitement des effluents liquides se font via des ouvrages existants, non situés sur l'emprise de la zone Natura 2000</p>

Objectifs de conservation et de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
<p>Lutter contre les sources de dégradation des eaux - Améliorer la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : améliorer les pratiques phytosanitaires, surveiller les activités engendrant des pollutions (usines, transport fluvial,...) ; • Veiller au bon état des eaux de la nappe phréatique ; • Veiller à la qualité des eaux lentes et prévenir leur eutrophisation. 	<p><u>Eaux de surface :</u></p> <p>Dans le cadre du Réseau de Surveillance de l'Environnement (RSE) de la plateforme Orano du Tricastin, les états physico-chimique et biologique des milieux récepteurs sont contrôlés, en particulier au point de surveillance ES8, en aval du point de rejet de la plateforme dans le canal de Donzère-Mondragon.</p> <p>En outre, les effluents du projet AMC2 sont traités avant rejet et il a été montré au chapitre 4 que les concentrations ajoutées du fait des rejets associés au traitement des effluents du projet AMC2 ont une très faible incidence sur le milieu aquatique de surface.</p> <p><u>Nappe phréatique :</u></p> <p>L'état physico-chimique des eaux souterraines est surveillé dans le cadre du RSE de la plateforme Orano Tricastin.</p> <p>Le projet AMC2 n'est pas à l'origine de rejets en nappe. Par ailleurs, les entreposages des produits chimiques et des solutions uranifères se font sur rétention et les zones externes de manipulation de ces substances sont goudronnées afin de prévenir toute pollution.</p>
<p>Lutter contre la colonisation ou l'implantation d'espèces exotiques envahissantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et si possible supprimer les noyaux d'invasion ; • Limiter l'implantation de nouveaux noyaux de colonisation sur le site ; • Limiter la dynamique colonisatrice sur les secteurs déjà envahis ; • Trouver des moyens de lutte adéquats selon l'espèce considérée, en concertation avec d'autres gestionnaires de sites, ainsi qu'avec les organismes de recherche. 	<p>Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)</p>

Objectifs de conservation et de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Objectifs propres aux espèces et/ou habitats	
<p>Améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la qualité d'accueil des zones d'alimentation et de transition des chiroptères (ainsi que des oiseaux) (connectivités, ressources alimentaire, maturité ...) ; • Créer des corridors biologiques et des passages à faune (pour la loutre et le castor par exemple) ; • Protéger les colonies connues de chiroptères et améliorer la capacité d'accueil en gîte ; • Améliorer la connectivité entre les sites boisés, afin de créer une continuité à longue échelle ; • Préserver des bois anciens ou en bon état de vieillissement, voir permettre leur état de maturation tout en gardant des stades plus jeunes, possible nourriture pour le castor ; • Maîtriser, réduire et si possible annuler les pollutions lumineuses ; • Augmenter le nombre de sites favorables aux frayères à poissons ainsi qu'à leur stade juvénile ; • Curer les lônes en cours d'atterrissement ; • Reconnecter les ripisylves avec le Rhône (partie sud surtout) ; • Limiter/arrêter le dragage dans le lit mineur et le charruage mécanique sur les bancs de galets (secteur nord). 	<p>Voir le chapitre 4 de la présente étude pour l'incidence des émissions lumineuses. Les émissions lumineuses de l'atelier AMC2 s'intègrent au halo lumineux, global existant de la plateforme Orano Tricastin.</p> <p>Non concerné pour les autres points (Emprise du projet hors zone Natura 2000)</p>
<p>Conserver et améliorer les habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler le développement d'espèces végétales envahissantes (Faux indigo, robinier, bambous, renouée de japon, Jussie, Ambrosie...) ; • Eviter autant que possible l'intervention sur les boisements dans un état de conservation potentiellement favorable au vieillissement ; • Préserver les différents stades de développement des bois afin de favoriser aussi les stades à bois tendre. 	<p>Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)</p>

OP	<table border="1"> <tr> <td>Type Doc.</td> <td>Activité</td> <td>Cat.MT</td> <td>N° Ordre</td> <td>Révision</td> </tr> <tr> <td>NT</td> <td>102001</td> <td>00</td> <td>0025</td> <td>B</td> </tr> </table>	Type Doc.	Activité	Cat.MT	N° Ordre	Révision	NT	102001	00	0025	B	REF
Type Doc.	Activité	Cat.MT	N° Ordre	Révision								
NT	102001	00	0025	B								
CLIENT	<table border="1"> <tr> <td>TRICASTIN-19-001027</td> <td>1.0</td> </tr> </table>	TRICASTIN-19-001027	1.0	REF								
TRICASTIN-19-001027	1.0											

2.2 DOCOB DE LA ZONE « MARAIS DE L'ILE VIEILLE ET ALENTOUR »

Analyse de compatibilité vis-à-vis des objectifs de conservation du patrimoine naturel d'un site Natura 2000	
Site concerné :	Marais de l'Île Vieille et alentour
DOCOB :	Document d'objectifs Natura 2000 – FR 9312006 ZPS « Marais de l'Île Vieille et alentour » - Tome 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation » et Tome 2 « Volet opérationnel Objectifs et mesures de gestion » – 2011
Type :	ZPS
Année de validation du DOCOB :	2012
Distance par rapport au projet :	0,3 km

Objectifs de conservation des espèces et de leurs habitats	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Conserver les populations de nicheurs paludicoles	
<ul style="list-style-type: none"> Garantir la tranquillité des sites de reproduction dans la roselière de la lône et des casiers de Lamiat Limiter la propagation d'espèces invasives 	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

Objectifs de conservation des espèces et de leurs habitats	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Conserver les populations d'Ardéidés nicheurs et autres espèces arboricoles	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer le non dérangement des ripisylves Assurer le vieillissement des peuplements arboricoles Éviter la fragmentation des milieux arborés Maintien des sites d'alimentation 	<p>Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)</p>
Conserver ou restaurer les potentialités d'accueil pour les oiseaux hivernants et migrateurs	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer le maintien d'un niveau d'eau suffisant dans la lône de Lamiat Préserver la qualité écologique des plans d'eau 	<p><u>Lône de Lamiat</u> : non concerné (bras mort du Rhône), pas de connexion entre le Canal de Donzère-Mondragon, exutoire des rejets liquides associés au traitement des effluents du projet AMC2, avec le Rhône en amont du bras mort.</p> <p><u>Qualité écologique des plans d'eaux</u> : Aucun rejet liquide n'est effectué dans les plans d'eau.</p>
Maintien des populations d'oiseaux nicheurs inféodés aux milieux remaniés (bancs de galets et terrasses alluvionnaires)	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la préservation de la colonie d'Hirondelles de rivage Assurer le maintien des bancs de galets du Rhône Favoriser la reproduction des espèces dépendantes des milieux remaniés 	<p>Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)</p>

Objectifs de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Garantir la préservation des espèces et habitats d'espèces	
<ul style="list-style-type: none"> • Conserver et protéger les forêts alluviales • Établir un plan de gestion pour la réhabilitation écologique des plans d'eau de l'Île Vieille • Définir et appliquer des méthodes de limitation des espèces végétales invasives • Entretien des milieux ouverts en bordure du canal de Donzère Mondragon 	<p>Non concerné (périmètre du projet hors zone Natura 2000)</p>
Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des espèces et habitats d'espèces	
<ul style="list-style-type: none"> • Établir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes • Mettre en place un périmètre de mise en défense de la roselière pour assurer la tranquillité des espèces à enjeu fort (Héron pourpré et Blongios nain) • Mettre en place des mesures de protection contre les dépôts sauvages 	<p>Non concerné (périmètre du projet hors zone Natura 2000)</p>
Harmoniser développement territorial avec la préservation du site – Mise en cohérence des politiques publiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prise en compte des espèces et habitats d'espèce dans les projets, plans et programme concernant le site et le suivi des études d'évaluation • Travailler en partenariat avec l'ONCFS et la CNR • Promouvoir une activité agricole respectueuse de l'environnement 	<p>Non concerné (périmètre du projet hors zone Natura 2000)</p>

OP	Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

Objectifs de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Études et Suivis scientifiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Établir une analyse fonctionnelle de l'hydrosystème • Contrôler les paramètres physico-chimiques et biologiques des eaux • Suivre l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces 	<p><u>Analyse fonctionnelle de l'hydrosystème</u></p> <p>Orano réalise des campagnes piézométriques régulières visant à connaître les équilibres locaux entre eaux de surface et nappe phréatique</p> <p><u>Contrôle des paramètres physico-chimiques et biologiques des eaux :</u></p> <p>Dans le cadre du RSE de la plateforme Orano Tricastin, les états physico-chimique et biologique sont contrôlés pour de nombreux paramètres radiologiques et physico-chimiques, en lien avec ses activités (point de surveillance ES8, en aval du point de rejet de la plateforme). Cette surveillance est en cohérence avec les substances susceptibles d'être rejetées suite au traitement des effluents du projet AMC2 (voir chapitre 8 de l'étude d'impact, au paragraphe « Surveillance de l'environnement associée au projet »).</p> <p><u>Analyse fonctionnelle et suivi de l'état de conservation :</u></p> <p>Au niveau local, depuis 2005, Orano réalise régulièrement des inventaires faunistiques et floristiques des cours d'eau proches de la plateforme Orano Tricastin (dernière étude par la société ARALEP en 2015⁶). De plus, en 2010, un diagnostic écologique de l'environnement de la plateforme Orano Tricastin a été réalisé (par la société ECOSPHERE⁷) (voir chapitre 3 de l'étude d'impact).</p>
Animation – Communication – Coordination	

⁶ Mise à jour de l'inventaire des cours d'eaux proches du site du Tricastin – Bilan 2015, par le bureau d'études ARALEP.

⁷ Diagnostic écologique et études des impacts écologiques du fonctionnement du site industriel AREVA du Tricastin – Rapport I « Etat initial » et Rapport II « Evaluation des impacts sur les écosystèmes et évolution du protocole de surveillance » par la société ECOSPHERE, Février 2011.

OP	<small>Type Doc. Activité Cat.MT N° Ordre Révision</small> NT 102001 00 0025 B	REF
CLIENT	TRICASTIN-19-001027 1.0	REF

Objectifs de gestion	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte Natura 2000 Installer et entretenir les différents équipements concourant à la préservation du site et à l'information du public Assurer l'information et la communication auprès des utilisateurs du site sur les enjeux écologiques liés aux milieux qu'ils traversent (par rapport au dérangement, déchets) 	<p><u>Installer et entretenir les différents équipements :</u> Non concerné (périmètre du projet hors zone Natura 2000)</p> <p><u>Assurer l'animation et l'information et la communication :</u> Non concerné (objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>

2.3 DOCOB DE LA ZONE « BASSE ARDECHE URGONNIENNE »

Analyse de compatibilité vis-à-vis des objectifs de conservation du patrimoine naturel d'un site Natura 2000	
Site concerné :	Basse Ardèche Urgonienne
DOCOB :	Document d'objectifs Natura 2000 – FR8201654 « Gorges de l'Ardèche et Plateaux Alentours » - Tome 2 « Objectifs de conservation, programme d'actions et charte Natura 2000 » - 2014
Type :	SIC
Année de validation du DOCOB :	2014
Distance par rapport au projet :	7,3 km

Objectifs de conservation	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Gestion et protection des habitats et des espèces	
<ul style="list-style-type: none"> Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs ; Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt ; Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées ; Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux ; Préserver les milieux souterrain et rocheux (falaises, éboulis) ; Maintenir et rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces ; Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eaux. 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>

Objectifs de conservation	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Communication et sensibilisation	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques ; Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine. 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>
Amélioration des connaissances	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces ; Améliorer la connaissance sur les aspects socio-économique. 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>

Objectifs de conservation	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB / DOCUG	
<ul style="list-style-type: none"> Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du DOCUG en concertation avec les acteurs du territoire ; Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants ; Renforcer la surveillance et l'information. 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>

Objectifs spécifiques à l'Espace Naturel Sensible (ENS)	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Mise en œuvre de la politique du Conseil Général sur l'ENS	
<ul style="list-style-type: none"> Accueil du public sur les propriétés du Conseil Général (Bivouacs Gaud / Gournier) Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive Habitats / Oiseaux Maintien des paysages 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>

2.4 DOCOB DE LA ZONE « SABLES DU TRICASTIN »

Analyse de compatibilité vis-à-vis des objectifs de conservation du patrimoine naturel d'un site Natura 2000	
Site concerné :	Sables du Tricastin
DOCOB :	Document d'objectifs Natura 2000 – SIC FR8201676 « Sables du Tricastin » – TOME 2 « Volet opérationnel : objectifs opérationnels et mesures de gestion » - 2013
Type :	SIC
Année de validation du DOCOB :	2013
Distance par rapport au projet :	7,0 km

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs opérationnels	Actions	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Maintien et gestion des milieux forestiers et des continuités écologiques	1-Préserver les habitats d'espèces forestières	<ul style="list-style-type: none"> Préserver des arbres ou îlots forestiers à intérêt écologique Irrégulariser les peuplements forestiers dans un but non productif Améliorer la typicité des forêts de feuillus du site 	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)
	2-Maintenir ou renforcer les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir ou renforcer la continuité des ripisylves Réhabiliter ou créer des haies 	Non concerné Néanmoins le projet AMC2 ne constitue pas une barrière au niveau du Lauzon, de la Gaffière et de la Mayre Girarde qui sont référencées comme zones nodales et constituent un corridor écologique (voir le chapitre 3 de l'étude d'impact)

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs opérationnels	Actions	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Maintien des populations de chauves-souris	3-Protéger les populations de chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Étude d'opportunité de classement du Tunnel de la Borie en Réserve Naturelle Régionale (RNR) Réaliser des animations sur les Chiroptères à destination des populations locales et sensibiliser les propriétaires des gîtes 	Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)
	4-Améliorer les connaissances sur les chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher les gîtes des chiroptères communautaire Identifier les terrains de chasse des chiroptères Suivi des populations de Chiroptères présentes dans le tunnel de la Borie et l'abbaye d'Aiguebelle 	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000) Le projet AMC2 est distant de l'ordre de 7 km de cette zone Natura 2000, néanmoins, il est possible de citer l'inventaire des espèces de chiroptères effectué dans le cadre du diagnostic écologique réalisé autour de la plateforme Orano Tricastin en 2010 (ECOSPHERE)
Conservation et gestion des zones humides	5-Maintenir la biodiversité de la zone humide de l'Étang St-Louis	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des Prairies méditerranéennes à grandes herbes de la zone humide de l'Étang St-Louis par le pâturage et la réouverture des milieux Gestion de la cladiaie et du bas-marais de la zone humide de l'Étang St-Louis Étude spécifique sur le fonctionnement hydrologique de la zone humide de l'Étang St-Louis Gestion de la fréquentation du public sur le site de la zone humide de l'Étang St-Louis 	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)
	6-Restaure et gérer la mare temporaire de la Glacière	<ul style="list-style-type: none"> Restaure et gérer la mare temporaire de la Glacière 	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)

Objectifs de Développement Durable (ODD)	Objectifs opérationnels	Actions	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Maintien et restauration d'une mosaïque de milieux ouverts et d'une agriculture respectueuse de la biodiversité	7-Maintenir ou restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer et gérer les prairies humides méditerranéennes de Serre rouge, Ravin du temple et Plan Long Maintenir ou augmenter l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire de type sableux par le pastoralisme Maintenir et augmenter les surfaces de prairies humides par le pastoralisme Conserver et restaurer les prairies maigres de fauche de basse altitude 	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000)
	8-Diminuer les intrants en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture, arboriculture et cultures aromatiques Mise en place de la lutte biologique en arboriculture 	Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du monde agricole)
Assurer la cohérence entre les projets et le développement urbain et les enjeux écologiques	9-Sensibiliser et accompagner les communes et la population locale au respect des objectifs du DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les communes au respect des enjeux du DOCOB Accompagnement Natura 2000 pour une gestion de l'ancienne carrière de Suze-la-Rousse en faveur de la biodiversité Communiquer et publier des outils d'information 	Non concerné (Objectifs et actions destinés aux acteurs des communes situées sur la zone)
Communication et mise en œuvre du document d'objectifs du SIC	10-Mener des actions transversales liées à l'animation du DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et animation du DOCOB 	Non concerné (Objectif et actions destinés aux communes)
	11-Adapter le périmètre du site aux enjeux écologiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> Étude sur la nécessité d'adapter le périmètre aux enjeux écologiques locaux 	Non concerné (Objectif et actions destinés aux communes)

2.5 DOCOB DE LA ZONE « MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL »

Analyse de compatibilité vis-à-vis des objectifs de conservation du patrimoine naturel d'un site Natura 2000	
Site concerné :	Milieux alluviaux du Rhône aval
DOCOB :	Document d'objectifs Natura 2000 – FR 8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » - Rapport « D4 » - 2007
Type :	SIC
Année de validation du DOCOB :	2007
Distance par rapport au projet :	5,0 km

Objectifs	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Animation DOCOB et pédagogie	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du document d'objectifs 	Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique des sites 	Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)

Objectifs	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Gestion des habitats naturels	
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des techniques de gestion forestière respectueuses des caractéristiques des forêts alluviales <ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle • Mettre en place une gestion des forêts alluviales basée, en fonction des opportunités, sur la conservation, la restauration d'habitats ou une sylviculture intégrant le maintien de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> → Apporter une aide à la décision aux propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles → Acquisition amiable de forêt alluviale, notamment en bordure d'annexes hydrauliques du Rhône • Favoriser une gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales du domaine public ou propriété de collectivités <ul style="list-style-type: none"> → Apporter une aide à la décision au gestionnaire du domaine public fluvial → Apporter une aide à la décision aux collectivités pour la gestion de leurs parcelles privées • Assurer la restauration et la gestion extensive des habitats de prairies <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place une gestion conservatoire des prairies alluviales basée sur un entretien extensif • Maintenir et/ou restaurer les habitats aquatiques dans un état de conservation favorable <ul style="list-style-type: none"> → Mener des actions de restauration physique des annexes hydrauliques <ul style="list-style-type: none"> → Mener une politique de conventionnement, ou à défaut, d'acquisition amiable de terrain en bordure immédiate de certaines îlons afin de restaurer une bande boisée → Améliorer la qualité des rejets dégradants et déplacer les points de rejet situés dans les annexes hydrauliques → Favoriser l'augmentation des débits d'étiages → Mettre en place des moyens de lutte contre les espèces invasives des habitats aquatiques (Amorpha, Jussie, Myriophille, Renouée du Japon, Ambrosie ...) → Assurer la préservation de la qualité de la nappe phréatique 	<p>Emprise du projet hors zone Natura 2000</p> <p>Le milieu récepteur des rejets liés au traitement des effluents de l'atelier AMC2, à savoir le canal de Donzère-Mondragon, n'a pas de lien hydraulique avec le réseau hydrographique de la zone Natura 2000 considérée.</p> <p><u>Débits d'étiage :</u></p> <p>Le projet n'engendre qu'une très faible augmentation du prélèvement d'eau de la plateforme Orano Tricastin (voir chapitre 4 de l'étude d'impact), qui n'influence pas le débit d'étiage.</p> <p><u>Qualité de la nappe :</u></p> <p>Le projet n'effectue pas de rejets directs dans la nappe alluviale d'accompagnement du Rhône.</p> <p>Par ailleurs, les entreposages des produits chimiques et des solutions uranifères se font sur rétention et les zones externes de manipulation de ces substances sont goudronnées afin de prévenir toute pollution.</p> <p>En outre, les effluents du projet AMC2 sont traités avant rejet et il a été montré au chapitre 4 que les concentrations ajoutées par le projet AMC2 ont une très faible incidence sur le milieu aquatique de surface.</p>

Objectifs	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Gestion de l'hydrosystème	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou rétablir les connexions longitudinales et latérales de l'hydrosystème • Restaurer le caractère humide des plaines alluviales • Retrouver un fleuve vif et courant afin de restaurer une faune aquatique typique du fleuve et limiter l'expression de l'eutrophisation • Assurer une veille du fonctionnement de l'hydrosystème 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage de l'hydrosystème)</p>
Mise en cohérence des politiques publiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques. 	<p>Non concerné (Objectifs destinés aux acteurs du pilotage du DOCOB)</p>



DIFFUSION LIMITEE

OP

Type Doc.	Activité	Cat.MT	N° Ordre	Révision
NT	102001	00	0025	B

REF

CLIENT

TRICASTIN-19-001027	1.0
---------------------	-----

~~REF~~

Objectifs	Remarques vis-à-vis du projet AMC2 sur la conservation de ces objectifs
Amélioration des connaissances et suivi	
<ul style="list-style-type: none">Assurer le suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces	Non concerné (Emprise du projet hors zone Natura 2000))